

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 avril 2015

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de la Fondation des parkings pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2014;
vu la décision du conseil de fondation du 16 mars 2015,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de la Fondation des parkings comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2014 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers consolidés de la Fondation des parkings pour l'exercice 2014.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers 2014 » et
- le « rapport de l'organe de révision du 3 mars 2015 ».

Les états financiers consolidés de la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) de l'exercice 2014 ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les états financiers de la Fondation présentent les données financières suivantes :

a) Bilan

Le total du bilan s'élève à 193 429 431 F à fin 2014, soit en diminution de 3,1% par rapport à 2013.

L'actif du bilan de la Fondation se caractérise par une forte immobilisation découlant de son type d'activité. Les immobilisations représentent ainsi le 86,6% de l'actif (86,1% en 2013). Les immobilisations corporelles représentent le 77,4% des actifs immobilisés (77,8% en 2013).

Sur le plan du passif du bilan, la dette (soit la somme des emprunts bancaires et dettes à long terme et de la part à court terme des emprunts à long terme) de la Fondation a diminué de 24,1% entre 2013 et 2014 (- 10,9% entre 2012 et 2013), en raison notamment de remboursements d'emprunts à hauteur de 14 000 000 F. Les engagements de long terme, qui comprennent ceux en faveur du personnel, des provisions et autres passifs, se situent à fin 2014 à 58 436 999 F (- 12% par rapport à 2013), ce qui correspond à un taux d'endettement à long terme de 30,2% par rapport au total du bilan.

b) Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se monte à 9 355 007 F et est en diminution de 10,5% par rapport à l'exercice précédent (10 453 056 F en 2013). L'exercice

2014 se caractérise par une progression des charges (+ 2,8%) et une contraction des produits (- 0,4%), ce qui se traduit par une diminution de la marge d'exploitation entre 2013 et 2014 de 1 098 049 F, soit un taux de marge qui passe de 24,1% en 2013 à 21,7% en 2014.

c) Résultat financier

Le résultat financier net s'est amélioré entre 2013 et 2014 de 580 490 F en raison de la baisse des intérêts sur emprunts (- 29,3%), découlant de la politique de désendettement menée par la Fondation depuis quelques exercices.

d) Résultat net

Le résultat de l'exercice 2014 présente un bénéfice net de 9 470 321 F. En application de l'article 18 du contrat de prestations 2014-2016 relatif au contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève, ratifié par la loi 11243 du 23 janvier 2014, la part du bénéfice réalisé sur cette activité qui revient à l'Etat de Genève (à hauteur de 75%) s'élève en 2014 à 617 160 F. Ce montant sera restitué à l'échéance du contrat, tenant compte des résultats futurs 2015 et 2016.

e) Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, soit les fonds disponibles sur les comptes bancaires et postaux, s'élèvent à fin 2014 à 23 029 238 F, soit en diminution de 7,9% par rapport à 2013 (- 1 963 561 F).

Compte tenu notamment du résultat net, des amortissements et des variations des actifs/passifs courants, le flux de trésorerie généré par l'exploitation de la Fondation (ou cash-flow) a chuté de 35,2% en 2014 et ne permet pas de couvrir intégralement les activités d'investissements et de financement.

Il faut cependant relever que la Fondation a procédé à d'importants remboursements d'emprunts en 2014 (15,3 millions de francs), correspondant à une hausse de presque 100% entre 2013 et 2014.

f) Fonds propres

Le total des fonds propres est de 115 315 096 F, soit en amélioration de 8,9% par rapport à 2013. Il est composé du capital de dotation amené par l'Etat de Genève (100 000 F), du fonds de réserve générale (2 millions de

francs) et des fonds statutaires (122,1 millions de francs), ainsi que du résultat annuel.

Ces fonds propres tiennent compte également de l'effet au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 des comptes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat. Cet impact s'élève à 18,4 millions de francs et correspond au provisionnement de la différence entre les engagements de la Fondation dans la caisse de pension et l'évaluation à la valeur de marché de ces engagements.

Les fonds propres représentent 59,6% du total du passif et couvrent le 68,8% des actifs immobilisés, ce qui constitue une très bonne structure de financement.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de l'organe de révision du 3 mars 2015 comprenant les états financiers consolidés 2014 de la Fondation des parkings

ANNEXE

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Corraterie 26
CH - 1211 Genève 11

Téléphone 022 311 36 44
Fax 022 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

FONDATION DES PARKINGS
Genève

Exercice 2014

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels consolidés

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la

FONDATION DES PARKINGS
Genève

Genève, le 3 mars 2015
9/r/8

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Corraterie 26
CH - 1211 Genève 11

Téléphone 022 311 36 44
Fax 022 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la FONDATION DES PARKINGS, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableaux des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques", à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble.

BfB

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes aux IPSAS, à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques" et "Directives en matière de subvention non monétaire" ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.

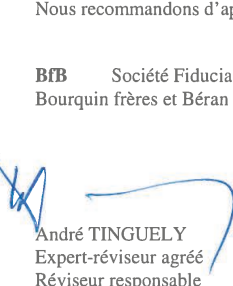
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques", nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels consolidés comprenant :

- comptes de fonctionnement
- bilan
- tableaux des flux de trésorerie
- la variation des fonds propres
- notes aux états financiers



**Etats financiers consolidés
selon les normes IPSAS intégrales,
au 31 décembre 2014**

FONDATION DES PARKINGS

Table des matières

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

VARIATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1	Informations générales	8
1.1	Présentation	8
1.2	Organisation de la Fondation des parkings	8
1.3	Situation fiscale	8
2	Base de préparation des états financiers	9
3	Première adoption des normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat	9
3.1	Utilisation d'estimations	9
4	Principes comptables	10
4.1	Conversion des monnaies étrangères	10
4.2	Participation dans des entreprises associées	10
4.3	Autres actifs financiers	10
4.4	Liquidités et équivalents de liquidités	11
4.5	Immobilisations corporelles	12
4.6	Immobilisations incorporelles	12
4.7	Pertes de valeur sur actifs non financiers	13
4.8	Autres actifs à long terme	13
4.9	Autres passifs à long terme	13
4.10	Dettes financières et autres passifs financiers	13
4.11	Provisions	13
4.12	Avantages au personnel	14
4.13	Contrats de location	15
4.14	Reconnaissance des revenus	15
4.15	Subventions	15
4.16	Prêt à long terme	16
4.17	Normes publiées mais non encore entrées en vigueur	16
5	Informations sectorielles	16
6	Subventions non monétaires	16
7	Frais de personnel	17
8	Produits financiers	17
9	Charges financières	18
10	Comparaison budgétaire	18
11	Liquidités	19
12	Placements à court terme	19

FONDATION DES PARKINGS

13	Débiteurs	20
14	Immobilisations corporelles	21
15	Immobilisations incorporelles	23
16	Subventions d'investissement obtenues	24
17	Participations dans des sociétés associées	24
18	Autres actifs à long terme	25
19	Autres passifs à long terme	25
20	Fournisseurs et autres créanciers	25
21	Revenus reçus d'avance	25
22	Emprunts et dettes	26
23	Provisions	26
24	Engagements de prévoyance	27
	24.1 Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice	27
	24.2 Evolution de la fortune à la valeur de marché durant l'exercice	27
	24.3 Réconciliation de la situation financière au 31 décembre 2014	28
	24.4 Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs	28
	24.5 Données de base	29
25	Fonds propres	29
	25.1 Capital	29
	25.2 Fonds de réserve générale	29
	25.3 Fonds statutaires	29
26	Informations sur les parties liées	30
	26.1 Transactions avec les parties liées	30
	26.2 Principaux dirigeants	30
27	Cautionnement de l'Etat	30
28	Valeur d'assurance incendie	30
29	Actifs cédés pour garantir des engagements	30
30	Evénements postérieurs à la date de clôture	30
31	Gestion des risques	31
	31.1 Risque de crédit	31
	31.2 Risque de liquidité	31
	31.3 Risque de taux d'intérêts	31
	31.4 Risque de change	31
32	Système de contrôle interne	32

RAPPORT DU REVISEUR

FONDATION DES PARKINGS

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	2014 BUDGET	2014	2013
PRODUITS				
Produits des abonnements		11'593'638	11'253'423	10'931'614
Produits du parage horaire		3'214'200	3'436'647	3'318'326
Produits des macarons		7'498'488	8'252'195	7'412'050
Subventions non monétaires	6	670'738	623'311	646'257
Produits différés de subventions d'investissement		94'556	94'556	94'556
Redevances de gestion des parkings	4.14	1'270'687	1'343'938	1'280'385
<i>Redevance pour gestion de parkings tiers</i>		492'107	714'177	484'206
<i>Redevance gestion parkings d'Etat</i>		778'579	629'761	796'179
Redevances de surveillance de parkings autres que Fondation		3'776'838	3'637'284	3'711'415
Indemnité pour le contrôle du stationnement		9'971'365	9'971'365	9'971'365
Autres produits d'exploitation		4'438'237	4'577'384	5'998'565
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.13	718'300	698'751	729'156
<i>Redevances tiers / Publicité</i>		1'938'838	1'926'663	3'226'801
<i>Recettes du Tri-monnaie</i>	4.14	797'000	840'411	826'499
<i>Recettes de la voie publique</i>	4.14	688'970	700'713	750'965
<i>Vente Energie "Solaire"</i>		107'000	93'270	97'471
<i>Honoraires et produits divers</i>		165'829	279'657	322'087
<i>Divers</i>		22'300	37'918	45'585
TOTAL DES PRODUITS		42'528'747	43'190'102	43'364'531
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de personnel	4.12	19'149'096	17'742'909	16'479'068
<i>Frais de personnel</i>		18'942'496	17'592'373	16'347'433
<i>Frais de Conseil</i>		206'600	150'537	131'635
Frais d'exploitation		6'168'915	5'202'358	5'351'821
<i>Frais d'exploitation</i>		5'888'915	5'181'649	5'116'888
<i>Etudes</i>		275'000	4'687	220'134
<i>Info-Parking</i>		5'000	499	4'636
<i>Publicité P+R</i>		0	15'524	10'162
Frais d'entretien		782'356	848'158	849'330
Frais d'administration		2'963'652	3'609'509	3'602'569
<i>Frais généraux</i>		1'977'894	2'804'621	2'841'069
<i>Administration générale</i>		878'758	714'415	661'449
<i>Locaux administratifs</i>		107'000	90'473	100'050
Amortissements		6'790'645	6'432'160	6'628'687
<i>Amortissements immobilisations propres</i>		416'091	381'004	361'128
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		6'374'554	6'051'156	6'267'560
Total des charges d'exploitation		35'854'664	33'835'095	32'911'475
Résultat d'exploitation		6'674'083	9'355'007	10'453'056
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	17	1'079'666	1'177'376	1'189'888
Produits financiers	4.16 & 8	555'709	557'033	556'563
Charges financières	9	-1'903'450	-1'619'095	-2'199'115
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6'406'008	9'470'321	10'000'392

FONDATION DES PARKINGS

BILAN

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants de CHF

ACTIF

Actif courant

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	23'029'238	24'992'799
Placements à court terme	4.3 & 12	0	0
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 13	346'256	388'207
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	522'957	526'540
Actifs transitoires	4.3	1'998'478	1'751'291
Total de l'actif courant		25'896'928	27'658'837

Actif non courant

Immobilisations corporelles	4.5 & 14	129'619'297	133'720'283
Immobilisations incorporelles	4.6 & 15	221'704	228'734
Subventions d'investissement obtenues	4.15 & 16	-2'676'301	-2'770'856
Prêt à long terme	4.16	24'720'005	25'109'296
Participations et mises en équivalence	4.2 & 17	15'647'797	15'659'020
Autres actifs à long terme	4.8 & 18	0	0
Total de l'actif non courant		167'532'502	171'946'476

TOTAL DE L'ACTIF

193'429'431 199'605'313

PASSIF ET FONDS PROPRES

Passif courant

Fournisseurs et autres créanciers	20	3'613'706	3'820'115
Revenus reçus d'avance	21	7'015'651	6'227'566
Part à court terme des emprunts à long terme	22	8'000'000	14'000'000
Garanties et consignes		480'514	464'034
Passifs transitoires		567'464	2'804'941
Total du passif courant		19'677'335	27'316'656

Passif non courant

Emprunts bancaires à long terme	4.10 & 22	32'100'000	41'400'000
Dettes à long terme	4.10 & 22	8'074'550	8'083'112
Provisions	4.11 & 23	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	4.12 & 24	17'545'289	16'860'770
Autres passifs à long terme	4.9 & 19	617'160	0
Total du passif non courant		58'436'999	66'443'882

TOTAL DU PASSIF

78'114'334 93'760'538

Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité

Capital	25	100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		122'106'827	112'106'435
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres		-18'362'052	-18'362'052
Résultat de l'exercice		9'470'321	10'000'392
Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité		115'315'096	105'844'775

TOTAL DES FONDS PROPRES

115'315'096 105'844'775

TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES

193'429'431 199'605'313

FONDATION DES PARKINGS

VARIATION DES FONDS PROPRES

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Tableau 2014 de variation des fonds propres

	Fonds propres de l'entité				Total
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	
En milliers de CHF					
Soldes au 1er janvier 2014	100	2'000	93'744	10'000	105'844
Attribution aux fonds statutaires			10'000	-10'000	0
Résultat net de l'exercice 2014				9'741	9'741
Soldes au 31 décembre 2014	100	2'000	103'744	9'471	115'315

Tableau 2013 de variation des fonds propres

	Fonds propres de l'entité				Total
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	
En milliers de CHF					
Soldes au 1er janvier 2013	100	2'000	64'917	28'827	95'844
Attribution aux fonds statutaires			28'827	-28'827	0
Résultat net de l'exercice 2013				10'000	10'000
Soldes au 31 décembre 2013	100	2'000	93'744	10'000	105'844

FONDATION DES PARKINGS
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en milliers de CHF	2014	2013
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat d'exploitation	9'470	10'000
Amortissements comptables	6'432	6'629
Charges et produits non monétaires	-83	-96
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-202	989
Diminution / Augmentation du passif courant	-1'639	4'054
Cash-Flow lié aux activités d'exploitation	13'978	21'576
ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		
<i>Parkings publics</i>		
P 26		
Parking Saint-Antoine	-49	-68
Parking des Alpes	-170	-241
<i>Parkings Habitants</i>		
Prieuré	-102	-160
Grandes-Communes	-59	
Vieux-Moulin	-57	-16
Tilleuls	-28	0
<i>Parkings P+R</i>		
P+R Moillesulaz	-111	-161
P+R Etoiles	-337	-186
P+R Sous-Moulin	-298	-252
P+R Sécheron	0	-476
P+R Genève-Plage	-36	-63
P+R Bernex	-16	0
P+R Autres	-44	0
<i>Bureaux de la Fondation (Etoile)</i>		
Bureaux de la Fondation - Matériel informatique	-76	-146
Bypass – Bar Espresso	0	0
<i>P+R études et chantiers</i>		
P+R Bachet	0	-6
Parkings habitants (Jonction)	241	-122
Autres P+R	-364	188
<i>Autres immobilisations</i>		
Info-parkings	-18	0
Centre de contrôle	-204	-244
Tri-monnaies et Voie-publique	-260	-108
Service du stationnement	-152	-104
Informatique de gestion et matériel informatique	-167	-209
Garanties divers chantiers	-17	44
<i>Placements à CT et autres actifs à LT</i>		
Variation des prêts à long terme	389	389
Variation des autres actifs à long terme	0	0
Variation des autres passifs à long terme	1'302	-3'751
Cash-Flow lié aux activités d'investissements	-633	-5'690
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts à LT P+R Genève-Plage	-2'000	-3'000
Variation des emprunts autres banques	-13'300	-4'800
Variation des autres dettes à long terme	-9	40
Cash-Flow lié aux activités de financement	-15'309	-7'760
VARIATION DES LIQUIDITES	-1'964	-8'126
CONTRÔLE		
Liquidités au 1er janvier	24'993	16'866
Liquidités fin d'exercice	23'029	24'993
VARIATION DES LIQUIDITES	-1'964	8'126

FONDATION DES PARKINGS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

pour les exercices clôturant au 31 décembre

1 INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2014 était de 167 personnes + 3 apprenants (2013 : 162 personnes + 3 apprenants), soit :

Direction	5	personnes (5 en 2013)
Service financier et administratif	20	personnes (18 en 2013) (*)
Service travaux et planification	3	personnes (3 en 2013)
Service informatique	3	personnes (3 en 2013)
Service exploitation	37	personnes (36 en 2013)
Service du stationnement	96	personnes (94 en 2013)
Projets	1	personne (1 en 2013)
Communication	1	personne (1 en 2013)
Juriste	1	personne (1 en 2013).

(*) A ce chiffre, il faut rajouter 3 apprenants en 2014 et 2013.

1.3 SITUATION FISCALE

La Fondation des parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

FONDATION DES PARKINGS

2 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Fondation des parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été approuvés le 17 mars 2014 par le Conseil de Fondation.

Les états financiers de la Fondation des parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau de flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

3 PREMIERE ADOPTION DES NORMES IPSAS, SANS DEROGATION EDICTEE PAR LE CONSEIL D'ETAT

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2013 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2012 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables.

3.1 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines, impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers, sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers.

En l'absence d'indice de perte de valeur, IPSAS 26 ne requiert aucune estimation de la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings publics et des parkings habitants (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash flow), puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

En 2014, comme en 2013, il n'a pas été constaté de perte de valeur.

FONDATION DES PARKINGS

4 PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique libellé en monnaies étrangères, sont convertis aux cours historiques.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

4.3 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors

FONDATION DES PARKINGS

de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court-terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A LEUR ECHEANCE

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

JUSTES VALEURS

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

COUT AMORTI

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

DEBITEURS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

4.4 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

FONDATION DES PARKINGS

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumuls des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	Illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans, dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

FONDATION DES PARKINGS

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

4.8 AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie « prêts et créances ». Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Depuis fin 2011, la Fondation n'a plus de créance chirographaire.

4.9 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les autres passifs à long terme se composent de l'indemnité du Service du Stationnement, à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

4.10 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.11 PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative

FONDATION DES PARKINGS

d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

4.12 AVANTAGES AU PERSONNEL

PENSIONS ET PRESTATIONS DE RETRAITE

Le fonds de prévoyance de la CPEG est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100% car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CPEG bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

Le Conseil de Fondation a décidé, lors de la séance du 18 mars 2013, d'appliquer la norme IPSAS 25, en comptabilisant une provision pour la différence entre la valeur actuelle des engagements et la valeur de marché de ces derniers, pour le personnel de la Fondation hors contrat de prestations. En effet, en cas de besoin de sortie de fonds pour couvrir les engagements de prévoyance du personnel du Service du stationnement, celui-ci est à la charge de l'Etat, comme ce fût le cas concrètement en 2012.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée pour la détermination de la valeur actuelle des engagements et des droits additionnels acquis pendant l'année est la méthode du Coût Unitaire projeté (Projected Unit Credit), prévue par IPSAS 25.

METHODE ADOPTEE POUR LA SAISIE DES GAINS ET PERTES

La Fondation a décidé d'amortir les pertes non reconnues selon la méthode du corridor.

Le calcul du montant des gains ou pertes actuariels à amortir pour un exercice donné, conformément au paragraphe 105 d'IPSAS 25, s'établit comme suit :

* lorsque le cumul des gains et pertes actuariels non encore saisis au début d'un exercice dépasse le montant le plus élevé (appelé le corridor) entre :

- 10% de la valeur actuelle des engagements au début de l'exercice ; et
- 10% de la valeur du marché de la fortune

* les gains ou pertes saisis dans la charge de prévoyance de l'exercice suivant correspondent à la partie qui dépasse le corridor, divisée par la durée de service moyenne résiduelle des assurés en activité.

Au 31.12.2013, le montant des pertes actuarielles non encore saisies (CHF 893'732) ne dépassait pas le corridor (CHF 2'860'075). Il n'y a donc pas d'amortissement des pertes non encore saisies en 2014.

AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties données par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique «Frais de personnel» à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

FONDATION DES PARKINGS

4.13 CONTRATS DE LOCATION

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.14 RECONNAISSANCE DES REVENUS

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

PRODUITS DU STATIONNEMENT

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parcage horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

PRESTATIONS DE SERVICES

Les produits des prestations de services telles que, les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

PRODUITS DES INTERETS ET DIVIDENDES

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.15 SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

FONDATION DES PARKINGS

4.16 PRET A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'AIG de CHF 25'693'232. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité annuelle. Celle-ci de CHF 945'000 la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291, le solde correspondant aux intérêts.

4.17 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

L'IPSAS Board a publié en janvier 2015, les normes IPSAS 33 à 38, qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 33	Première adoption des normes IPSAS régulation de Base	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 34	Etats financiers individuels	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 35	Etats financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 36	Participation dans des entreprises associées et coentreprises	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 37	Partenariats	1 ^{er} janvier 2017
IPSAS 38	Divulgaration des participations dans d'autres entités	1 ^{er} janvier 2017

5 INFORMATIONS SECTORIELLES

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6 SUBVENTIONS NON MONETAIRES

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires, sur la base de calculs extracomptables.

FONDATION DES PARKINGS

Montants en CHF	Taux	Prix au m2	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Etat de Genève :					
Rémunération du capital de dotation : CHF 3'000					
Les Mouilles	5%	construction :	4'000'000		200'000
Coudriers	5%	542	3'650		98'915
Genève-Plage	5%	130.45	7'808	50'928	
Sécheron	5%	180	2'720	24'480	
Bernex	5%	25	6'000		7'500
Etoile	5%	20	4'161	4'152	
Gare de Meyrin	5%	180	1'800	16'200	
Voie-Centrale	5%	20	4'700		4'692
Tuileries				2'504	
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries :					
Sous-Moulin	5%	50	4'609	11'523	
Ville de Genève :					
Saint-Antoine	5%	50	3'829	9'573	
Tilleuls	5%	600	3'466	103'980	
Frontenex	5%	50	725		1'813
Onex :					
Vieux-Moulin	5%	50	4'901	12'252	
IKEA :					
Balexert	5%	50	7'500		2'500
Veyrier :					
Veyrier	5%	50	1'250		3'125
Meyrin :					
Planches	5%	542	3'500		47'425

7 FRAIS DE PERSONNEL

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8 PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme à l'AIG et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Revenus sur placements à terme		
Intérêts créanciers	1	1
Ecart de change	0	0
Intérêts sur prêt à long terme AIG	556	556
TOTAL	557	557

FONDATION DES PARKINGS

9 CHARGES FINANCIERES

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Intérêts sur emprunts	1'349	1'908
Charges financières liées à la dette à long terme de Prieuré	130	163
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif	0	0
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	31	35
Frais bancaires et charges financières diverses	109	93
TOTAL	1'619	2'199

10 COMPARAISON BUDGETAIRE

La baisse des recettes des abonnements en 2014, en comparaison avec le budget, découle principalement de la différence constatée au parking des Alpes, Etoile, Genève-Plage et Sécheron.

La hausse des recettes horaires provient de la bonne fréquentation des parkings P+R.

La hausse des recettes des macarons découle de la mise en place des macarons multizones d'une part, et des macarons dans les communes, d'autre part.

L'indemnité pour le contrôle du stationnement est plus basse que celle qui avait été prévue initialement dans le contrat de prestations. Elle est cependant identique à celle de 2012.

La hausse des autres produits d'exploitation provient de la progression des recettes du Tri-monnaie et de la Voie publique.

Les salaires versés au personnel sont conformes à la politique salariale :

- propre à la Fondation pour 95% du personnel ;
- de l'Etat de Genève, pour le reste de l'effectif.

La baisse des frais de personnel découle de la baisse de la masse salariale du Service du stationnement, compte tenu des indemnités maladies/accidents encaissées, d'une part, et des engagements différés, d'autre part.

Les frais d'exploitation sont inférieurs au budget, dans une logique de rationalisation des coûts.

Les frais d'entretien sont supérieurs au budget compte tenu de certains travaux d'entretien et de nettoyage non prévus initialement.

Les frais généraux sont en hausse pour tenir compte de la mise en réserve d'un montant de CHF 617'160, au profit de l'Etat. Il représente 75% du surplus d'indemnités versées, au regard des charges réelles du Service du stationnement.

Les amortissements sont légèrement inférieurs au budget, certains investissements n'ayant pas pu être finalisés pour le 31 décembre 2014.

En définitif, l'écart entre le réalisé 2014 et le budget 2014 s'explique par :

- la hausse des revenus ;
- la baisse de la masse salariale du Service du stationnement ;
- la baisse des frais d'exploitation ;
- la mise en réserve de 75% du résultat du Service du stationnement, au profit de l'Etat.

FONDATION DES PARKINGS

11 LIQUIDITES

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de la rubrique « liquidités » est équivalente à la valeur comptable.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Caisses	98	89
Comptes de chèques postaux	1'719	1'459
C/C B.C.G.E.	258	311
C/C Banque Migros	7	104
C/C Banque Coop	2	70
TOTAL	2'084	2'033

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Caisses	225	247
Compte auprès de l'Etat de Genève	20'818	22'801
Comptes de chèques postaux	1'720	1'460
Avoirs en C/C B.C.G.E.	258	311
Avoirs en C/C Banque Migros	7	104
Avoirs en C/C Banque Coop	2	70
TOTAL	23'029	24'993

12 PLACEMENTS A COURT TERME

Des placements peuvent être effectués concernant des fonds issus de ventes d'immobilisation, dans l'attente d'un nouvel investissement. Dans ce cas, ce sont essentiellement des placements à court terme, à taux fixes définis en fonction des échéances lors de la mise en place. Leurs justes valeurs sont équivalentes aux valeurs comptables.

Montants en milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Au 31 décembre
Année 2014			
Néant			0
Année 2013			
Néant			0

FONDATION DES PARKINGS

13 DEBITEURS

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2014, la provision pour débiteurs douteux est de CHF 26'000 (2013 : CHF 25'000). Cette provision est destinée à couvrir le risque éventuel de perte, dû essentiellement à la mise en poursuite de certains clients.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Débiteurs avec contrepartie		
Débiteurs tiers	70	130
Provision pour débiteurs douteux	-26	-25
Débiteurs parties liées	303	283
Débiteurs sans contrepartie		
TOTAL	346	388

FONDATION DES PARKINGS

14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Tableau de mouvements des immobilisations CORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2014	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains	2'000					2'000
Parkings publics	24'039	0	219	0	1'189	23'069
<i>Parkings publics</i>	24'039		219	0	1'189	23'069
<i>Subventions d'investissements</i>	0					0
Parkings PUBLICS	26'038	0	219	0	1'189	25'068
Terrains	2'000					2'000
Parkings habitants	18'723	-600	246		664	17'705
Parkings HABITANTS	20'723	-600	246	0	664	19'705
Terrains	720					720
Parkings P+R	80'297	0	861		3'175	77'983
<i>Parkings P+R</i>	77'527		861		3'080	75'308
<i>Subventions d'investissements</i>	2'770				95	2'675
<i>Dépréciation des P+R</i>	0					0
Parkings P+R	81'017	0	861	0	3'175	78'703
Aménagements	4'316		377		948	3'745
Equipements	727		425		372	780
Autres immobilisations	12				3	9
Travaux et études en cours	886	0	723	0	0	1'609
<i>Travaux et études en cours</i>	886		723	0	0	1'609
<i>Subventions pour frais d'études</i>	0					0
Autres immobilisations	5'941	0	1'525	0	1'323	6'143
Total	133'719	-600	2'851	0	6'351	129'619

Valeur brute des immobilisations CORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2014	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
		cumulés	
Terrains	2'000		2'000
Parkings publics	42'683	19'615	23'068
<i>Parkings publics</i>	42'683	19'615	23'068
<i>Subventions d'investissements</i>	0	0	0
Parkings PUBLICS	44'683	19'615	25'068
Terrains	2'000		2'000
Parkings habitants	31'704	13'999	17'705
Parkings HABITANTS	33'704	13'999	19'705
Terrains	720		720
Parkings P+R	117'067	39'084	77'984
<i>Parkings P+R</i>	113'100	37'794	75'306
<i>Subventions d'investissements</i>	3'967	1'291	2'676
Parkings P+R	117'787	39'084	78'703
Aménagements	13'755	10'010	3'745
Equipements	3'783	3'003	780
Autres immobilisations corporelles	182	173	9
Travaux et études en cours	1'609	0	1'609
<i>Subventions pour frais d'études</i>	0		0
Autres immobilisations	19'329	13'186	6'143
Total	215'502	85'884	129'619

FONDATION DES PARKINGS

Tableau de mouvements des immobilisations CORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2013	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains	2'000					2'000
Parkings publics	24'888	0	309	0	1'158	24'039
<i>Parkings publics</i>	<i>24'888</i>		<i>309</i>	<i>0</i>	<i>1'158</i>	<i>24'039</i>
<i>Subventions d'investissements</i>	<i>0</i>					<i>0</i>
Parkings PUBLICS	26'888	0	309	0	1'158	26'039
Terrains	2'000					2'000
Parkings habitants	19'176		176		629	18'723
Parkings HABITANTS	21'176	0	176	0	629	20'723
Terrains	720					720
Parkings P+R	82'691	0	1'094		3'488	80'297
<i>Parkings P+R</i>	<i>79'826</i>		<i>1'094</i>		<i>3'393</i>	<i>77'527</i>
<i>Subventions d'investissements</i>	<i>2'865</i>				<i>95</i>	<i>2'770</i>
<i>Dépréciation des P+R</i>	<i>0</i>					<i>0</i>
Parkings P+R	83'411	0	1'094	0	3'488	81'017
Aménagements	4'816		473		973	4'316
Equipements	865		161		299	727
Autres immobilisations	15				3	12
Travaux et études en cours	946	0	151	211	0	886
<i>Travaux et études en cours</i>	<i>946</i>		<i>151</i>	<i>211</i>	<i>0</i>	<i>886</i>
<i>Subventions pour frais d'études</i>	<i>0</i>					<i>0</i>
Autres immobilisations	6'642	0	785	211	1'275	5'941
Total	138'117	0	2'364	211	6'550	133'720

Valeur brute des immobilisations CORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2013	Valeur brute	Amort.	Valeur nette
		cumulés	
Terrains	2'000		2'000
Parkings publics	42'464	18'426	24'039
<i>Parkings publics</i>	<i>42'464</i>	<i>18'426</i>	<i>24'039</i>
<i>Subventions d'investissements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Parkings PUBLICS	44'464	18'426	26'039
Terrains	2'000		2'000
Parkings habitants	32'058	13'335	18'723
Parkings HABITANTS	34'058	13'335	20'723
Terrains	720		720
Parkings P+R	116'208	35'912	80'297
<i>Parkings P+R</i>	<i>112'241</i>	<i>34'715</i>	<i>77'527</i>
<i>Subventions d'investissements</i>	<i>3'967</i>	<i>1'197</i>	<i>2'770</i>
Parkings P+R	116'929	35'912	81'017
Aménagements	13'378	9'062	4'316
Equipements	3'356	2'629	727
Autres immobilisations corporelles	182	170	12
Travaux et études en cours	886	0	886
<i>Subventions pour frais d'études</i>	<i>0</i>		<i>0</i>
Autres immobilisations	17'802	11'861	5'941
Total	213'253	79'533	133'720

FONDATION DES PARKINGS

15 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Tableau de mouvements des immobilisations INCORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2014	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Immobilisations incorporelles	229		74		81	222
Total	229	0	74	0	81	222

Valeur brute des immobilisations INCORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2014	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	1'216	994	222
Total	1'216	994	222

Tableau de mouvements des immobilisations INCORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2013	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Immobilisations incorporelles	131		177		80	229
Total	131	0	177	0	80	229

Valeur brute des immobilisations INCORPORELLES

Montants en milliers de CHF

ANNEE 2013	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	1'142	913	229
Total	1'142	913	229

FONDATION DES PARKINGS

16 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Solde au 1er janvier	2'770	2'865
Subventions obtenues durant l'exercice	0	0
Subventions soldées durant l'exercice		
Amortissements de l'exercice	-95	-95
Solde au 31 décembre	2'676	2'770

17 PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES ASSOCIEES

La Fondation détient 49% d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36% d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	Valorisation 2014	Valorisation 2013
Participation Fondation au 1er janvier	15'659'020	15'657'732
Rachat d'actions		
Correction valeur de rachat d'actions		
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	1'177'377	1'189'888
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-1'188'600	-1'188'600
Au 31 décembre	15'647'797	15'659'020
Données financières résumées :		
Actifs courants	6'938'388	5'583'045
Actifs non courants	29'217'655	31'078'189
Total des actifs	36'156'043	36'661'234
Passifs courants	2'511'012	3'009'988
Passifs non courants	0	0
Total des passifs	2'511'012	3'009'988
Total des fonds propres	33'644'131	33'651'247
Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées	15'647'797	15'659'020
Total des produits des sociétés associées	12'994'396	12'824'226
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2'492'885	2'509'475
Quote-part dans le résultat net des sociétés associées	1'177'376	1'189'888

FONDATION DES PARKINGS

18 AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus, à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêt à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 5,00% en 2014 (5,168% en 2013).

Il faut noter que la Fondation ne détient plus de créance chirographaire depuis fin 2011, les sociétés Parking Plaine de Plainpalais S.A. et Parking Place de Cornavin S.A. ayant achevé le remboursement de toutes ces créances, courant 2010 pour la première société et courant 2011 pour la seconde société.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Créances Chirographaires Cornavin	0	0
Créances Chirographaires Plainpalais	0	0
TOTAL	0	0

19 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Les indemnités du Service du stationnement à restituer à l'Etat sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Indemnité Service du stationnement non dépensée, à restituer à l'Etat	617	0
TOTAL	617	0

20 FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Fournisseurs	1'026	1'568
Retenues de garanties	111	94
Créanciers charges sociales	14	50
Restitution aux parkings tiers	517	405
Restitution aux parkings « parties liées »	1'667	1'434
Autres créanciers	279	270
TOTAL	3'613	3'820

21 REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits.

FONDATION DES PARKINGS

22 EMPRUNTS ET DETTES

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (note 27), soit par des cédulas hypothécaires (note 29). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru.

Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif, calculé sur la base des revenus futurs jusqu'à l'échéance de la concession du parking du Prieuré en 2057, déduction faite des redevances à verser.

Montants en milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2014	31.12.2013
Part à court terme des emprunts à long terme				
Emprunt COOP Etoile 2 - 8 ans	3.43%	24.07.2014		9'000
Emprunt COOP Sous-Moulin 1 - 8 ans	3.43%	25.07.2014		3'000
Emprunt 4 Migros Genève-Plage - 7 ans	3.55%	21.08.2014		2'000
Emprunt 5 Migros Genève-Plage - 8 ans	3.41%	19.11.2015	3'000	
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	3.05%	21.12.2015	5'000	
Intérêts courus sur emprunts			0	0
			8'000	14'000
Emprunts bancaires à long terme				
Emprunt 5 Migros Genève-Plage - 8 ans	3.41%	19.11.2015		3'000
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	3.05%	21.12.2015		5'000
Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.00%	04.02.2016	4'000	4'000
Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans	3.45%	02.06.2016	4'000	4'000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.21%	20.09.2016	11'000	11'000
Emprunt BCGe groupé - 4 ans	0.94%	31.12.2017	4'000	4'000
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58%	19.09.2021	5'600	6'400
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725%	31.12.2021	3'500	4'000
			32'100	41'400
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève			3'000	3'000
Emprunt BCGe			1'000	1'000
Evaluation selon le taux d'intérêts effectif			4'075	4'083
			8'075	8'083
TOTAL			48'175	63'483

23 PROVISIONS

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.-- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007.

En 2014 et 2013, aucune variation n'était prévue.

FONDATION DES PARKINGS

24 ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

La CPEG ne gère pas de manière distincte la fortune par contrat d'affiliation. Aussi, la part de la fortune de la CPEG allouée à la Fondation a été estimée de manière proportionnelle aux engagements de prévoyance, auxquels le degré de couverture provisoire a été appliqué.

24.1 EVOLUTION DE LA VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS DURANT L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la valeur actuelle des engagements au cours de l'exercice 2014 :

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Valeur des engagements au 1er janvier	28'601	30'383
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	1'046	1'362
Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte	695	604
(Gains)/pertes actuariels	4'095	-2'451
Cotisations des employés	479	427
Impact des modifications de plan	345	-1'431
Prestations de prévoyance	-671	-294
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	34'590	28'601

24.2 EVOLUTION DE LA FORTUNE A LA VALEUR DE MARCHÉ DURANT L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la fortune à la valeur de marché au cours de l'exercice 2014 :

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Fortune au 1er janvier	10'846	8'915
Rendement attendu sur la fortune	453	375
Gain/(perte)	81	-932
Cotisation de l'employeur	949	2'356
Cotisation des employés	479	427
Prestations de prévoyance	-671	-294
Fortune à la fin de l'exercice	12'138	10'846

FONDATION DES PARKINGS

24.3 RECONCILIATION DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2014

Les tableaux ci-dessous indiquent la réconciliation de la valeur actuelle des engagements et de la valeur du marché de la fortune au début et à la fin de l'exercice 2014, ainsi que les hypothèses principales utilisées dans les calculs :

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Valeur actuelle des engagements	34'590	28'601
Fortune à la valeur de marché	-12'138	-10'846
Situation financière	22'453	17'755
Solde actif/(passif) non encore saisi	-4'907	-894
Montant passif/(actif) au bilan	17'545	16'861

Principales hypothèses de calcul :	31.12.2014	31.12.2013
Taux d'escompte à la fin de l'année	1.25%	2.45%
Taux d'escompte au début de l'année	2.45%	2.00%
Rendement sur la fortune	3.50%	4.00%
Croissance moyenne des salaires	1.50%	2.00%
Indexation des rentes en cours	0.00%	0.50%

24.4 REPARTITION DE LA FORTUNE ENTRE LES DIFFERENTES CLASSES D'ACTIFS

Le tableau ci-dessous montre la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs, telle qu'elle ressort des informations transmises par la caisse :

	31.12.2014	31.12.2013
Liquidités et créances à court terme	5.10%	2.00%
Obligations et créances libellées en CHF	8.40%	7.50%
Obligations libellées en monnaies étrangères	21.80%	21.00%
Prêts hypothécaires suisses	0.90%	1.50%
Actions de sociétés suisses	10.30%	10.00%
Actions de sociétés étrangères	20.90%	20.00%
Placements privés	1.70%	6.00%
Autres placements	0.40%	2.00%
Immobilier suisse	30.50%	30.00%

La Fondation n'occupe pas d'immeuble faisant partie de la fortune de la caisse. De la même manière, la Fondation ne détient pas d'actif faisant partie de cette fortune.

FONDATION DES PARKINGS

24.5 DONNEES DE BASE

Les engagements et la charge comptable de l'exercice sont basés sur l'effectif des employés (hors Service du stationnement) et des pensionnés de la Fondation assurés auprès de la CPEG au 01.01.2014. Les caractéristiques principales de ces données sont résumées ci-dessous :

Situations au :

	01.01.2015	01.01.2014
--	------------	------------

Nombre d'assurés :

Actifs	83	83
Bénéficiaires de pensions	17	16
Total	100	99

Assurés actifs :

Age moyen	44.80	44.90
Années d'assurances moyennes	10.50	10.20
Somme des salaires assurés	5'941'297	5'984'040
Salaire assuré moyen	71'582	72'097

Bénéficiaires de pensions :

Pensions annuelles totales versées	442'566	457'920
------------------------------------	---------	---------

25 FONDS PROPRES

25.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000,- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.

25.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

25.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

FONDATION DES PARKINGS

26 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

26.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2013. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

26.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général et les directeurs de département. La rémunération globale des principaux dirigeants déterminée selon une base d'équivalent temps plein et le nombre de personnes, se présentent comme suit :

Montants en milliers de CHF	31.12.2014	31.12.2013
Nombre de personnes	6	6
Rémunération globale en équivalent temps plein	1'266	1'245

27 CAUTIONNEMENT DE L' ETAT

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^{ème}%, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 25'000'000.-- au 1^{er} janvier 2014, respectivement CHF 28'000'000.-- au 1^{er} janvier 2013.

28 VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 236'037'635.-- en 2014 (CHF 234'795'608.-- en 2013).

29 ACTIFS CEDES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.--. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000.-- sur le parking de Genève-Plage et celui des Alpes, déposées dans le coffre de la Fondation.

30 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

FONDATION DES PARKINGS

31 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le bureau désigné par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

31.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

31.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par son actionnariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

31.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- sa dette est libellée en taux fixes ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

31.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

FONDATION DES PARKINGS

32 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

Conformément à la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation a détecté d'autres risques opérationnels et stratégiques, tels que ceux :

- de gestion des achats ;
- de non-reconduction du contrat de prestations du Service du stationnement ;
- d'incident grave en lien avec des travaux lourds ;
- d'incident grave sur le système informatique ;
- de choix d'un fournisseur pour des contrats de montants importants ;
- de résiliation d'un contrat d'assurances de personnes...

Tous les risques opérationnels et stratégiques décelés dans le cadre des travaux de mise en place du système de contrôle interne ont été dotés d'une infrastructure de gestion et de limitation.

Un comité d'audit SCI a été constitué. Il s'est réuni en 2014, comme en 2013, pour examiner les actions entreprises. Deux risques importants ont été détectés. Il s'agit de :

- la surcapacité de certains parkings à construire ;
- la difficulté à remplir certains parkings existants au rythme attendu.

Ces risques ont fait l'objet d'analyses approfondies qui ont abouti :

- à la réduction de la capacité de certains parkings, quand cela était possible ;
- à envisager l'extension de l'affectation d'un parking déjà construit à une nouvelle catégorie d'usagers.

BfB

Corraterie 26
CH - 1211 Genève 11

Téléphone 022 311 36 44
Fax 022 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch